

# Hebdo Canada

Ottawa  
Canada

Volume 9, N° 36  
le 14 octobre 1981

Nouvelle technique canadienne de culture pour les régions froides . . . . .	1
Succès de la visite à Ottawa d'un ministre français . . . . .	2
Le Canada au Népal . . . . .	2
Le Canada apporte son aide aux victimes du conflit irano-irakien . . . . .	3
Le Canada signe un accord avec les pays membres de l'ASEAN . . . . .	3
Des délégués commerciaux chinois font un stage au Canada . . . . .	3
Le projet de rapatriement de la Constitution est légal, décide la Cour suprême . . . . .	4
Micro-puces dans les dents . . . . .	6
Nouveau système de récupération de la chaleur à la Station d'Alert . . . . .	6
Ouvrage sur la biologie marine . . . . .	6
Le festival du bleuets à Mistassini . . . . .	6
Un bébé survit à une opération rare . . . . .	6
La chronique des arts . . . . .	7
Nouvelles brèves . . . . .	8

## Nouvelle technique canadienne de culture pour les régions froides

La serriculture dans le Moyen-Nord canadien est maintenant rendue plus accessible et moins coûteuse, grâce à un nouveau type de serre solaire à double tunnel mis au point par une équipe de chercheurs de l'Université du Québec à Chicoutimi.

Une serre de ce genre, de grandeur commerciale, construite sur les terrains de l'usine Union Carbide, à Chicoutimi, a produit, l'an dernier, des tomates de qualité en utilisant les rejets d'eau tiède de cette usine.

### Technique du double tunnel

"Dans la construction à double tunnel, les chercheurs sont partis du principe qu'il suffisait de chauffer adéquatement l'espace entourant directement les plants plutôt que la serre au complet", explique M. Harold Jackson, chercheur au Centre de recherches techniques et de statistiques du ministère de l'Agriculture.

On a donc installé des tunnels d'un

mètre de largeur et de hauteur s'étendant sur toute la longueur de la serre. Ces tunnels sont recouverts d'un polyéthylène transparent durant la journée et le soir d'un écran thermique formé d'un mylar aluminisé très léger.

Dans la journée, lorsque la température à l'intérieur de la serre s'élève, on enlève l'écran thermique et, au besoin, le tunnel de polyéthylène transparent.

Des expériences comparatives ont démontré que les besoins en énergie durant la nuit sont de trois à cinq fois moins élevés dans ce genre de serre que dans les serres conventionnelles à double paroi de polyéthylène.

### Installation facile

Il est intéressant de noter que l'on peut facilement adapter le système à des serres traditionnelles. L'installation et le retrait des écrans peuvent être automatisés. On peut également faire varier la température de chaque tunnel pour répondre aux be-



A la serre de Chicoutimi, l'un des tunnels est déjà recouvert d'une couche de polyéthylène transparent et on s'apprête à le recouvrir mécaniquement du mylar aluminisé.



Affaires extérieures  
Canada

External Affairs  
Canada

soins de cultures différentes à l'intérieur d'une même serre.

L'équipe de recherche a découvert, de plus, que les économies d'énergie sont encore plus grandes lorsqu'on utilise de l'eau chaude circulant dans des gaines de plastique placées sous les plants, pour maintenir le sol et l'air à l'intérieur des tunnels à une température constante.

N'importe quelle source conventionnelle d'énergie convient pour réchauffer cette eau ou se servir des rejets d'eau chaude d'usines situées à proximité, comme ce fut le cas à Chicoutimi. Ce système permet alors d'utiliser cette eau tiède (entre 30 et 35 degrés celsius) sans avoir à la réchauffer au préalable, contrairement aux autres systèmes connus.

### Culture sur trois tiges

Comme les plants de tomates qu'on peut cultiver sous les tunnels ne peuvent excéder une certaine hauteur, les chercheurs de l'Université du Québec à Chicoutimi ont développé une méthode de culture sur trois tiges. Les rendements se sont révélés équivalents ou supérieurs à ceux obtenus sur des plants à une tige par la culture conventionnelle.

Selon M. Jackson, l'utilisation de la serre à double tunnel, combinée ou non avec les gaines de plastique, rend enfin abordable la production en serre dans les régions du Nord. Des villes telles que Fermont et Gagnon, au Nouveau-Québec, pourraient produire suffisamment de tomates pour répondre à leurs besoins.

Le ministère de l'Agriculture a accordé jusqu'ici \$117 000 au projet de Chicoutimi.



Plants de tomates à l'intérieur d'un tunnel.

## Succès de la visite à Ottawa d'un ministre français



M. Michel Rocard (à gauche) rencontre le premier ministre du Canada, M. Pierre Trudeau.

Proposée par le gouvernement français, la visite de M. Michel Rocard à Ottawa, les 10 et 11 septembre, avant d'aller à Québec, s'est très bien déroulée.

Cette visite du ministre d'État, ministre du Plan et de l'Aménagement du territoire, en même temps que d'une personnalité marquante de la vie politique française, était la première au Canada d'un membre du nouveau gouvernement Mauroy dans un cadre bilatéral.

Accueilli à l'aéroport de Mirabel par M. Pierre De Bané, ministre de l'Expansion économique régionale, M. Rocard eut, dans la matinée du 11, un entretien

particulier avec celui-ci, suivi d'une table ronde avec des hauts fonctionnaires des ministères économiques.

M. Rocard fut ensuite l'hôte à déjeuner du premier ministre Trudeau.

Dans l'après-midi, une entrevue avec M. Herb Gray, ministre de l'Industrie et du Commerce, permettait de relancer un certain nombre de dossiers économiques.

Tant du côté canadien que français, on se dit satisfait de cette visite qui, tout en étant une première prise de contact, a eu un caractère substantiel. Les deux pays sont convenus de s'efforcer de donner plus d'ampleur à leur coopération.

## Le Canada au Népal

Au cours des trois prochaines années, le Canada consacrera \$12,3 millions à la réalisation d'un plan de développement rural intégré de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) au Népal.

Le plan est destiné à favoriser l'auto-suffisance économique et l'amélioration des conditions sociales de la région isolée de l'Extrême-Ouest du Népal. Il sera mis en oeuvre dans trois districts des zones Karnali-Bheri, région la plus pauvre du Népal et que l'ONU considère comme l'une des moins développées du monde.

Cette région se caractérise par une agriculture de subsistance, des moyens de transport réduits, une irrigation déficiente ou inexistante, de nombreux cas de mala-

dies transmises par l'eau, un manque d'eau potable, un taux élevé d'analphabétisme, la quasi-absence de services médicaux et la malnutrition, particulièrement chez les enfants de sept à 12 ans.

Les données d'une étude de deux ans, menée sur le terrain par un professeur de l'Université de l'Alberta, M. Peter Apedaille, a aidé l'ACDI dans l'élaboration de son plan.

Le plan intégré de l'ACDI comprend de nombreux projets, notamment dans les domaines de l'agriculture, du crédit, des transports, des communications, de la foresterie et de la lutte contre l'érosion, de l'irrigation à petite échelle, de l'eau potable, de la planification familiale et de la formation de base à l'intention des adultes.

## Le Canada apporte son aide aux victimes du conflit irano-irakien

En réponse à un appel du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) pour venir en aide aux prisonniers de guerre et aux personnes déplacées, victimes du conflit irano-irakien, le Canada donnera \$50 000.

Ces fonds seront puisés à même le budget d'aide humanitaire de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et seront acheminés par l'entremise de la Société canadienne de la Croix-Rouge.

Le CICR a sollicité une augmentation des contributions en raison de l'accroissement du nombre des victimes de ce conflit. En vertu d'un mandat découlant des Conventions de Genève de 1949, des délégations du CICR se sont régulièrement rendues en Iran et en Irak; elles y ont visité plus de 6 000 prisonniers.

## Des délégués commerciaux chinois font un stage au Canada

Vingt-cinq délégués commerciaux chinois, venus de Pékin et de différentes missions chinoises à l'étranger, ont participé, au Canada, à un programme de formation en techniques d'étude des marchés et de promotion des exportations.

Ce séminaire, qui s'est tenu du 21 septembre au 1<sup>er</sup> octobre à Hull (près d'Ottawa), a abordé de nombreux sujets liés à l'exportation, notamment l'établissement d'un service de délégués commerciaux, la sélection et la gestion du personnel, la mise en place d'un programme de travail annuel et les rapports qui s'y rattachent, les entreprises mixtes, le financement et autres.

A l'issue du séminaire, les participants se sont divisés en petits groupes pour visiter les bureaux régionaux du ministère de l'Industrie et du Commerce, afin d'examiner de première main le fonctionnement de la coopération fédérale-provinciale.

L'organisation du séminaire revient au Bureau de promotion du commerce, qui a travaillé en collaboration étroite avec le Centre du commerce international de Genève (Suisse).

Mis sur pied par la direction de la Coopération industrielle de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le Bureau a pour mandat d'aider les pays en voie de développement à promouvoir leurs exportations au Canada.

## Le Canada signe un accord avec les pays membres de l'ASEAN

La coopération entre le Canada et les pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (Indonésie, Malaysia, Philippines, Singapour et Thaïlande) a fait un nouveau pas en avant avec la signature d'un accord de coopération économique dans les domaines industriel, commercial et de développement.

Les ministres des Affaires étrangères de l'ASEAN et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, M. Mark MacGuigan, ont signé l'accord le 25 septembre à la mission permanente du Canada aux Nations Unies.

L'an passé, lors de sa rencontre avec les ministres des Affaires étrangères de l'ASEAN, M. MacGuigan avait émis l'idée qu'un accord de coopération entre le Canada et l'ASEAN permettrait de renforcer la portée et l'orientation de la coopération actuelle et future.

Sur le plan industriel, l'accord permettra d'élargir davantage les possibilités de transfert de technologie entre l'ASEAN et le Canada. En matière de développement, l'Accord confirme que le Canada est prêt à envisager une aide régionale qui s'ajouterait à l'aide bilatérale qu'il dispense actuellement. Au niveau de la coopération commerciale, le Canada et l'ASEAN réaffirment leur adhésion aux principes internationaux régissant les échanges et les relations commerciales.

Les liens du Canada avec l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est se sont développés depuis leur établissement en 1975, et ont constitué un complément utile aux relations bilatérales que le Canada maintient de longue date avec les pays membres de l'Association.

En 1980, les échanges commerciaux entre le Canada et l'ASEAN se sont chiffrés à \$1,14 milliard.



Les délégués commerciaux chinois et leurs hôtes canadiens posent pour la photo-souvenir.

Depuis la mise en place de son plan de développement économique axé sur les "quatre modernisations", en 1979, la République populaire de Chine a mis l'accent sur l'expansion et la diversification de son industrie légère en vue d'élargir l'éventail de ses exportations.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan, s'est dit très heureux de ce que le Canada puisse partager ses connaissances dans le domaine de la promotion du commerce et de l'étude

du marché. Après avoir rappelé que, lors de son récent voyage en Chine, il avait constaté de nombreuses similitudes entre les deux pays, en particulier celle de l'incidence de la géographie et de la régionalisation sur la politique nationale, M. MacGuigan a conclu en disant que le séminaire permettait de mettre en lumière, une fois de plus, les immenses possibilités de coopération entre les deux pays, notamment au niveau d'échanges commerciaux mutuellement avantageux, dans l'immédiat comme dans l'avenir.

## Le projet de rapatriement de la Constitution est légal, décide la Cour suprême

La démarche proposée par le premier ministre du Canada pour rapatrier la Constitution est légale, mais cette action est contraire à la tradition du fédéralisme canadien, a décidé la Cour suprême du Canada.

Le 28 septembre, lors d'une séance historique de la Cour que les Canadiens ont pu suivre pour la première fois à la télévision, le juge en chef de la Cour suprême, M. Bora Laskin, a lu le jugement auquel en sont arrivés les neuf juges après avoir examiné, pendant cinq mois, la légalité et la légitimité de la résolution du premier ministre Trudeau.

Cette résolution prévoit le rapatriement de la Constitution, assortie d'une nouvelle formule d'amendement, d'une Charte des droits et de quelques autres dispositions, touchant, en particulier, la gestion des ressources naturelles.

Les juges devaient répondre à trois questions. (On trouvera, plus loin, le texte intégral de ces questions.)

A la première question, les juges répondent à l'unanimité que l'adoption d'une telle résolution aurait des effets sur les relations fédérales-provinciales et sur les pouvoirs des provinces.

Pour les deux autres questions, la décision est partagée. Ainsi, à la question de savoir si la démarche unilatérale était légale, les juges ont répondu "oui" par sept voix contre deux, tandis qu'ils estiment, par six voix contre trois, qu'une telle démarche va à l'encontre de la convention constitutionnelle. "Le consentement des provinces est constitutionnellement nécessaire à l'adoption du projet de résolution et l'adoption de cette résolution sans ce consentement serait inconstitutionnel au sens conventionnel", déclarent-ils.

### Réaction du premier ministre

Le premier ministre Trudeau, qui se trouvait en visite officielle à Séoul (Corée) au moment de l'annonce de la décision de la Cour suprême, a déclaré dans une conférence de presse télédiffusée au Canada: "Le jugement dit, essentiellement, ce que nous avons toujours soutenu...cette action est légale".

Le Premier Ministre a ouvert la porte aux gouvernements provinciaux en affirmant qu'il était prêt à les écouter, mais il dit vouloir agir promptement. M. Trudeau a rappelé que, lors d'une rencontre récente avec le premier ministre de la Colombie-Britannique, M. William Bennett, qui est aussi le porte-parole des premiers ministres

provinciaux, il n'avait pas exclu la possibilité d'écouter ce qu'avaient à dire les provinces, mais qu'il avait exclu d'avance les tactiques que voudraient adopter celles-ci pour perdre du temps.

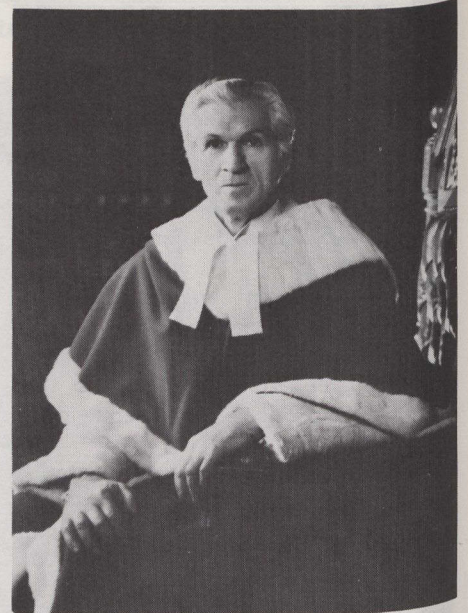
A ses adversaires qui taxent son projet de rapatriement d'illégitime et d'illégal, M. Trudeau rétorque que ces épithètes devraient s'appliquer plutôt aux provinces qui, par leur comportement, empêchent les Canadiens d'avoir une constitution bien à eux, cela dans le seul but d'accroître leurs pouvoirs.

En conclusion, M. Trudeau juge qu'il n'a pas d'autre choix que d'aller de l'avant et de rapatrier la Constitution en y ajoutant une formule d'amendement, sans

**Question 1** — L'adoption des modifications ou de certaines des modifications que l'on désire apporter à la Constitution du Canada par le "projet de résolution portant adresse commune à Sa Majesté la Reine concernant la Constitution du Canada" aurait-elle un effet sur les relations fédérales-provinciales ou sur les pouvoirs, les droits ou les privilèges que la Constitution du Canada accorde ou garantit aux provinces, à leurs législatures ou à leurs gouvernements et, dans l'affirmative, à quel(s) égard(s)?

**Question 2** — Y a-t-il une convention constitutionnelle aux termes de laquelle la Chambre des communes et le Sénat du Canada ne peuvent, sans le consentement préalable des provinces, demander à Sa Majesté la Reine de déposer devant le Parlement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord un projet de modification de la Constitution du Canada qui a un effet sur les relations fédérales-provinciales ou les pouvoirs, les droits ou les privilèges que la Constitution du Canada accorde ou garantit aux provinces, à leurs législatures ou à leurs gouvernements?

**Question 3** — Le consentement des provinces est-il constitutionnellement nécessaire pour modifier la Constitution du Canada lorsque cette modification a un effet sur les relations fédérales-provinciales ou altère les pouvoirs, les droits ou les privilèges que la Constitution du Canada accorde ou garantit aux provinces, à leurs législatures ou à leurs gouvernements?



Le juge en chef Bora Laskin.

quoi son gouvernement, a-t-il dit, "manquerait à ses responsabilités".

### Réaction de M. William Bennett

A la suite de la décision de la Cour suprême, M. Bennett s'est dit encouragé et prêt à reprendre le dialogue constitutionnel. Dans ce but, a-t-il déclaré, il effectuera une tournée pour rencontrer les premiers ministres provinciaux. De plus, M. Bennett souligne que le premier ministre Trudeau a laissé une porte ouverte à la négociation et "nous devons l'en remercier. Je crois qu'il existe une possibilité que nous trouvions un terrain d'entente", a conclu M. Bennett.

### Historique du rapatriement

Les origines de cette nouvelle tentative de rapatriement et d'amendement de la Constitution canadienne remontent à mai 1980 quand, lors d'un référendum, les Québécois refusèrent à leur gouvernement provincial le mandat de négocier la souveraineté-association. Quelques jours avant le scrutin, le Premier Ministre s'était engagé formellement à procéder à une réforme constitutionnelle, si les Québécois se prononçaient par un NON.

Le premier ministre Trudeau demanda alors au ministre de la Justice, M. Jean Chrétien, de rencontrer les représentants des provinces en vue d'une nouvelle série de négociations constitutionnelles.

Le mois suivant, le premier ministre Trudeau et les premiers ministres provinciaux, réunis à huis clos, décidaient de former un comité fédéral-provincial pour préparer la voie à une conférence constitutionnelle des premiers ministres.

A cette conférence, qui eut lieu à Ottawa en septembre, les premiers ministres ne purent se mettre d'accord sur aucun des 12 points à l'ordre du jour, soit: rapatriement et amendement de la Constitution, préambule, péréquation, Charte des droits, réforme du Sénat, réforme de la Cour suprême, pêcheries, ressources aux larges des côtes, ressources naturelles, pouvoirs économiques, communications et droit de la famille.

Devant cet échec, le gouvernement fédéral décida d'agir unilatéralement et, le 6 octobre, M. Chrétien déposait, à la Chambre des communes, un projet d'adresse commune à la Reine pour rapatrier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Le débat en Chambre prit fin le 24 octobre et le gouvernement confia à un comité mixte de la Chambre et du Sénat le mandat d'examiner son projet. Le comité, composé de 25 membres de tous les partis, entendit les groupes intéressés et termina ses audiences en février 1981.

Entre temps, les provinces, à l'exception du Nouveau-Brunswick et de l'Ontario, décidèrent de manifester leur opposition au projet fédéral en allant devant les tribunaux. Le 3 février, la Cour d'appel du Manitoba rendait son jugement et déclarait que le gouvernement fédéral n'avait pas besoin de l'accord des provinces pour modifier la Constitution. Le 30 mars, celle de Terre-Neuve déclarait que le projet était non constitutionnel, tandis que le 15 avril celle du Québec se prononçait pour la constitutionnalité du projet.

Le 16 avril, les provinces proposèrent le rapatriement de la Constitution sans la Charte des droits, ce que refusa le gouvernement fédéral.

Après quelques modifications mineures, touchant les droits des femmes et des autochtones ainsi que la propriété des ressources naturelles, le projet était de nouveau présenté devant les Communes.

Les conservateurs organisèrent un "filibuster" afin de faire encore plus pression sur le gouvernement qui, lui, tentait de mettre un terme au débat. Au même moment, la Cour d'appel de Terre-Neuve se prononçait unanimement en faveur des provinces.

Le gouvernement fédéral prit alors la décision d'en référer à la Cour suprême du Canada, non sans, auparavant, avoir conclu un accord avec les partis d'opposition: après le jugement de la Cour suprême un débat final de deux jours aurait lieu dans les deux chambres du Parlement sur le projet de résolution.

### Autres réactions d'hommes politiques à la décision de la Cour suprême

**. M. Jean Chrétien, ministre de la Justice**, chargé du dossier constitutionnel. — Maintenant qu'il est assuré de la légalité de son projet, le gouvernement fédéral compte aller de l'avant, a affirmé le Ministre peu de temps après que la Cour eût rendu son jugement. C'est une victoire pour le gouvernement fédéral qui permet de terminer la première étape de la réforme constitutionnelle, affirme M. Chrétien. Plus tard, en conférence de presse, le Ministre a confirmé l'intention du gouvernement de presser les Communes et le Sénat d'adopter le projet de résolution le plus tôt possible. "Le Canada pourra enfin sortir de l'impasse constitutionnelle qui le paralyse depuis 54 ans et les Canadiens verront enfin leurs droits garantis par une charte", a déclaré M. Chrétien. Rappelant qu'un règlement rapide de la question constitutionnelle permettra de se pencher sur les questions économiques et énergétiques, M. Chrétien a lancé un appel aux dirigeants politiques du pays, leur demandant de respecter la décision de la Cour. M. Chrétien, cependant, ne ferme pas la porte aux négociations avec les provinces.

**. M. Joe Clark, chef du Parti progressiste conservateur** et chef de l'Opposition aux Communes. — Même s'il s'engage à respecter l'entente limitant à deux jours le débat au Parlement sur le rapatriement, M. Clark déclare qu'il utilisera tous les moyens à sa disposition pour combattre le projet du gouvernement. Selon M. Clark, l'aspect le plus important du jugement est l'acceptation par les juges de l'existence de conventions constitutionnelles. "La Cour suprême a décidé... que la résolution du gouvernement fédéral viole les traditions constitutionnelles du Canada. Dans les circonstances, essayer d'aller de l'avant avec la résolution de M. Trudeau serait destructif pour le pays."

**. Réaction de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick.** — Les dirigeants de ces deux provinces se sont déclarés heureux de la décision de la Cour suprême déclarant que l'aspect légal du projet passait avant tous les autres. En l'absence du premier ministre de l'Ontario, M. William Davis, le solliciteur général, M. Roy McMurtry, et le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Tom Wells, ont enjoint les huit provinces dissidentes à respecter la décision de la Cour suprême.

Pour le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Richard Hatfield, cette décision de la Cour représente aussi une victoire claire pour le Canada et les Canadiens; les provinces devraient l'accepter et permettre au gouvernement fédéral de procéder rapidement au rapatriement de la Constitution. La Cour a reconnu, a déclaré M. Hatfield, que le Parlement du Canada représentait tous les Canadiens et que, dès lors, il pouvait légalement, procéder à la réforme de notre constitution.

**. M. René Lévesque, premier ministre du Québec.** — "La Cour suprême vient de nous fournir des armes plus puissantes que jamais pour tâcher, jusqu'au bout, de faire échouer la réforme constitutionnelle fédérale", a déclaré M. Lévesque, ajoutant que le Québec mettrait en oeuvre tous les moyens légitimes pour bloquer le projet fédéral. M. Lévesque a décidé de soumettre à l'Assemblée nationale du Québec une motion d'opposition au projet du gouvernement fédéral, dans laquelle l'Assemblée réclame que le gouvernement fédéral renonce à sa démarche unilatérale, s'oppose à tout geste pouvant porter atteinte à ses droits et affecter ses pouvoirs sans son consentement, et demande, au gouvernement fédéral et à ceux des provinces, la reprise sans délai des négociations, dans le respect des principes et des conventions devant régir les modifications du régime fédéral.

**. M. Allan Blakeney, premier ministre de la Saskatchewan.** — Qualifiant la décision de la Cour suprême de victoire pour les provinces, M. Blakeney a lancé un appel au gouvernement fédéral et aux gouvernements provinciaux pour qu'ils retournent à la table des négociations afin de régler leur différend. M. Blakeney pense que le gouvernement fédéral, après ré-examen décidera "qu'il est déraisonnable d'aller de l'avant avec le projet".

### Commentaires de quelques journalistes

**. Gilles Paquin, La Presse.** — Loin d'être résolu, le débat constitutionnel reprendra de plus belle aux Communes d'ici quelques semaines, alors que l'Opposition continuera de faire écho aux objections des provinces.

**. Michel Gratton, Le Droit.** — Le jugement donne des arguments que les deux parties peuvent utiliser à leur guise pour ou contre le projet et il ne fait que relancer le débat.

**. Charles Lynch, The Ottawa Citizen.** — M. Lynch croit qu'une action unilatérale est le seul moyen de rapatrier la Constitution et il espère que la résolution du gouvernement, y compris la Charte des droits, sera bientôt enchâssée dans la loi canadienne et ratifiée, pour la dernière fois, par le Parlement britannique. M. Lynch pense que c'est la dernière chance d'ici la fin du siècle de rapatrier la Constitution car, si le premier ministre Trudeau échouait, aucun premier ministre n'essaierait à nouveau.

## Micro-puces dans les dents

Des recherches menées actuellement au Collège d'art dentaire de Saskatoon (Saskatchewan) permettront bientôt, peut-être, d'implanter dans la dent d'une personne une micro-puce contenant des renseignements utiles sur cette personne.

Minuscules circuits d'ordinateurs intégrés, les micro-puces seront particulièrement utiles pour aider à identifier blessés et tués, car elles peuvent renfermer beaucoup de renseignements, tels que le numéro d'assurance sociale ou l'adresse, explique le docteur Elgin Ambrose, doyen du Collège.

Selon le docteur Ambrose, la méthode actuelle d'identification des victimes par les rayons X ne fournit pas de preuves positives et se révèle peu commode, tandis que les toutes petites micro-puces, d'un à deux millimètres carrés, se lisent facilement après grossissement et elles sont d'usage facile pour les dossiers.

Les micro-puces, dit le docteur Ambrose, seront disponibles chez les dentistes dès cette année.

## Nouveau système de récupération de la chaleur à la Station d'Alert

Un nouveau système de récupération de la chaleur permet une économie substantielle de carburant, à la Station des Forces armées d'Alert, située à l'extrême-nord de l'île Ellesmere, dans les Territoires-du-Nord-Ouest.

Comme la plupart des voitures nord-américaines, les génératrices au diesel sont dotées d'un radiateur refroidi à l'air; généralement, cet air est ensuite expulsé à l'extérieur. Il y a quelques années, un agent des services publics de génie civil travaillant à la Base des Forces armées de Trenton (Ontario), M. Gord MacDonald, eut l'idée d'installer un échangeur sur les génératrices pour récupérer la chaleur produite.

### Premier essai

Cette idée fut mise en application l'an dernier, lors d'une expérience qui devait, pensait-on, faire économiser 270 000 litres de mazout environ. Ces prédictions furent largement dépassées puisque, pour l'année financière 1980-1981, on réduisit la consommation de 280 000 litres par rapport à l'année précédente. Si l'on ajoute au prix d'achat du mazout le prix du transport depuis Thulé (Groënland), les économies annuelles dépassent \$300 000.

Devant le succès de l'expérience, on décida de munir toutes les génératrices de la station d'un échangeur et d'installer des canalisations de distribution pour chauffer les deux centrales électriques, le centre de distribution de l'eau, le centre récréatif et le réseau d'adduction d'eau potable du lac Dumbell, situé près de la station.

L'ancien système de chauffage sert à présent de système d'appoint mais, d'après tous les calculs, la production énergétique nécessaire au fonctionnement de la station permettrait de récupérer assez de chaleur pour chauffer toutes les installations déjà mentionnées, et les trois ensembles de bâtiments de construction récente.

## Ouvrage sur la biologie marine

Les personnes s'intéressant à l'actualité sur l'écologie marine ont un nouvel outil à leur disposition: *Analysis of Marine Ecosystems*.

Ce livre de 742 pages, de M. Alan Longhurst, donne un aperçu général de la situation dans le domaine de l'écologie marine.

L'auteur évalue les progrès réalisés dans le domaine des prévisions écologiques, données indispensables aux gestionnaires des ressources et de la qualité de l'environnement, et il étudie comment l'écosystème marin réagira face aux demandes de la société moderne.

M. Longhurst est directeur général des Sciences et Levés océaniques (SLO) de la région de l'Atlantique du ministère des Pêches et des Océans.

## Le festival du bleuets à Mistassini

Trois bleuets, c'est assez pour faire une tarte, affirment les habitants de la région du lac Saint-Jean, au Québec.

Ce fruit canadien très apprécié est mis à l'honneur lors du Festival du bleuets du lac Saint-Jean organisé chaque été à Mistassini, petite ville située au confluent des rivières Mistassini et Mistassibi, qui prennent leur source plus au nord et se déversent dans le lac Saint-Jean.

Ce lac, qui ressemble d'ailleurs sur la carte à un gros bleuets, s'étend au coeur de la région du Québec où les baies sont récoltées.

### Les plaisirs de la table

Le festival offre de nombreux divertissements, un défilé spectaculaire, des compé-

titions sportives, et même une chasse au trésor qui dure toute une semaine. C'est cependant aux plaisirs de la table que revient la place d'honneur.

En effet, la cuisine de la région est le véritable clou de la fête: soupe aux gourganes (grosses fèves), tourtière du lac Saint-Jean, ragoût de pattes de cochon, ainsi que tout un assortiment de délices aux bleuets: apéritif et vin de bleuets, tarte, crème glacée, chocolat et bonbons aux bleuets, sans compter les fruits frais. Qui plus est, les réjouissances débutent chaque matin par un petit déjeuner composé de café, de toasts et de tarte aux bleuets.

Des concours ont lieu pour couronner le meilleur vin de bleuets maison, la meilleure tarte aux bleuets, et même le plus gros bleuets.

Notons que l'on peut acheter à Mistassini des chocolats aux bleuets confectionnés par les pères trappistes. On fabrique aussi dans cette ville un apéritif appelé Dubleuet, fait, comme l'indique son nom, avec des bleuets.

Les visiteurs peuvent prendre part à une visite guidée des installations de la compagnie Dulac, qui fabrique le Dubleuet.

## Un bébé survit à une opération rare

Un chirurgien montréalais a pratiqué une opération très rare sur un bébé de neuf mois souffrant d'*Ectopia Cordis*.

Le bébé, né à Calgary (Alberta) avec un coeur "extérieur", avait déjà subi, deux heures après sa naissance, une opération pour recouvrir le coeur de peau afin d'éviter toute infection. Un chirurgien de Calgary, le docteur Geoffrey Seagram avait alors pratiqué l'opération.

Par la suite, les parents, des réfugiés chiliens, déménagèrent à Montréal et conduisirent leur fils à l'hôpital pour enfants (The Montreal Children's Hospital).

C'est alors que le docteur Antony Dobell, chirurgien en chef de l'hôpital, performa avec succès l'opération qui permit de replacer le coeur à sa place normale.

L'*Ectopia Cordis* est une maladie très rare et les archives médicales ne rapportent que 20 cas dans le monde, et trois survivants.

Au mois de septembre dernier, le docteur Dobell a présenté une communication sur l'opération très rare qu'il avait pratiquée, à la réunion annuelle de la Canadian Association of Pediatric Surgeons (Association canadienne de chirurgie infantile).

# La chronique des arts

## Don au Musée de l'homme

Une estampe inuit de l'artiste Pudlo Pudlat s'est ajoutée récemment à la collection du Musée national de l'homme, à Ottawa.

Il s'agit d'un don de la chaîne d'hôtels Hilton Canada, qui avait commandé cette estampe à l'occasion du vingtième anniversaire de l'hôtel Reine-Elizabeth de Montréal, en 1978.

Intitulée *Les Rivages de la colonie*, l'estampe mesure 50 centimètres sur 60 centimètres. On en a limité le tirage à 25 lithographies. Vingt-quatre personnalités montréalaises, choisies par un jury parmi les personnes les plus représentatives de leur ville et désignées Grands Montréalais, ont reçu chacune une lithographie. Parmi ces personnalités se trouvent le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, l'ancien président de Radio-Canada, M. Alphonse Quimet, l'écrivain Michel Tremblay et le peintre Alfred Pellan.



M. William E. Taylor fils (à gauche), directeur du Musée, et Mme Odette Leroux, conservatrice d'art inuit, acceptent l'estampe offerte par M. Reginald K. Groome, président de Hilton Canada.

R. L. Fillion

## Jean Herbiet nommé à Paris

De renommée internationale pour ses nombreuses activités théâtrales, Jean Herbiet devient directeur du Centre culturel canadien, à Paris. Il était, jusque-là, directeur artistique du Théâtre français au Centre national des arts, à Ottawa.

Venu au Canada dans les années 50, M. Herbiet, qui est d'origine belge, fut d'abord professeur d'art dramatique à l'Université d'Ottawa. Entre 1958 et 1970, il monta une trentaine de spectacles et il permit à la Société dramatique de l'Université de gagner, en 1964, la médaille d'or et le deuxième prix du Festival

mondial du théâtre universitaire de Nancy (France), avec sa mise en scène de *La Cantatrice chauve*, de Ionesco.

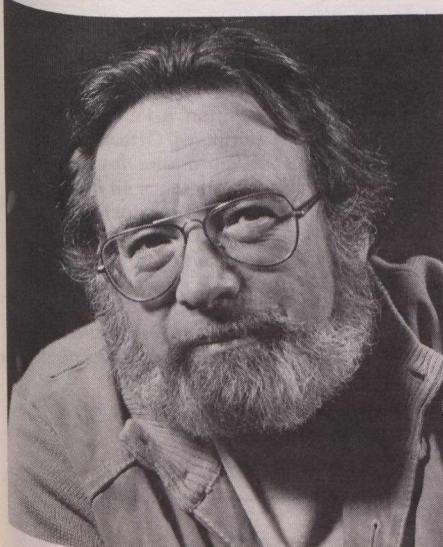
En 1967, l'Université le nomma codirecteur de son nouveau département des beaux-arts.

Depuis son entrée au Centre national des arts, en 1970, le Théâtre français a connu un essor prodigieux. M. Herbiet y aura réalisé, ou présenté, 180 spectacles au cours de 3 320 représentations, devant plus d'un million de spectateurs. Il organisa de nombreuses tournées canadiennes pour le Théâtre français.

Lauréat de nombreux prix internationaux, M. Herbiet a réalisé en collaboration avec Félix Mirbt, *Woyzeck*, de Büchner, et *Le Songe*, de Strinberg, spectacles de marionnettes qui ont fait l'objet de tournées au Canada et à l'étranger, recevant partout un accueil exceptionnel de la critique.

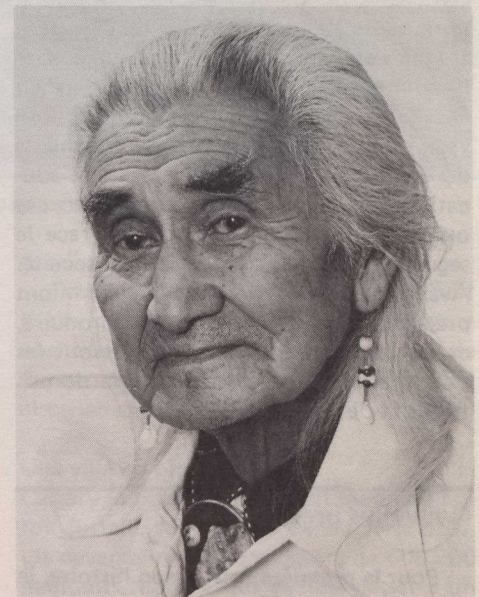
Dans ses nouvelles fonctions, Jean Herbiet sera responsable de la planification et de la mise en oeuvre d'un programme d'activités culturelles et d'animation dans les domaines des arts de la scène, des arts visuels, de la littérature, de la vidéo et du cinéma. En collaboration avec l'ambassade du Canada à Paris et le Bureau des relations culturelles internationales du ministère des Affaires extérieures, il aidera les membres de la communauté culturelle canadienne à établir et à développer les relations avec leurs homologues français.

Fernand R. Leclair



M. Jean Herbiet

## Décès du chef Dan George



Dan George

Photolaser Presse canadienne

Le chef indien Dan George, qui acquit une réputation internationale pour son interprétation du rôle "d'Old Lodge Skins" dans le film *Little Big Man*, est décédé le 23 septembre à Vancouver. Il était âgé de 82 ans.

Né le 24 juillet 1899 à North Vancouver, Dan George fut, pendant 12 ans, le chef de la petite tribu des Tell - Lall - Watt. Il fut d'abord bûcheron, puis débardeur sur les quais de Vancouver, profession qu'il occupa pendant 27 ans, jusqu'à

ce qu'un accident l'oblige à quitter son travail.

### Acteur à 65 ans

C'est alors qu'il avait 65 ans qu'il embrassa, par hasard, la carrière qui devait le rendre célèbre. L'acteur blanc qui jouait le rôle d'un vieil Indien dans la série télévisée canadienne "Cariboo Country" tomba malade. Le fils de Dan George, qui jouait lui-même le rôle d'un Indien dans cette série, proposa son père comme remplaçant.

Mais c'est dans le rôle "d'Old Lodge Skins", en 1970, qu'il donna véritablement la mesure de son talent, obtenant le prix des critiques de films de New York comme meilleur acteur de second plan, et une nomination pour un Oscar.

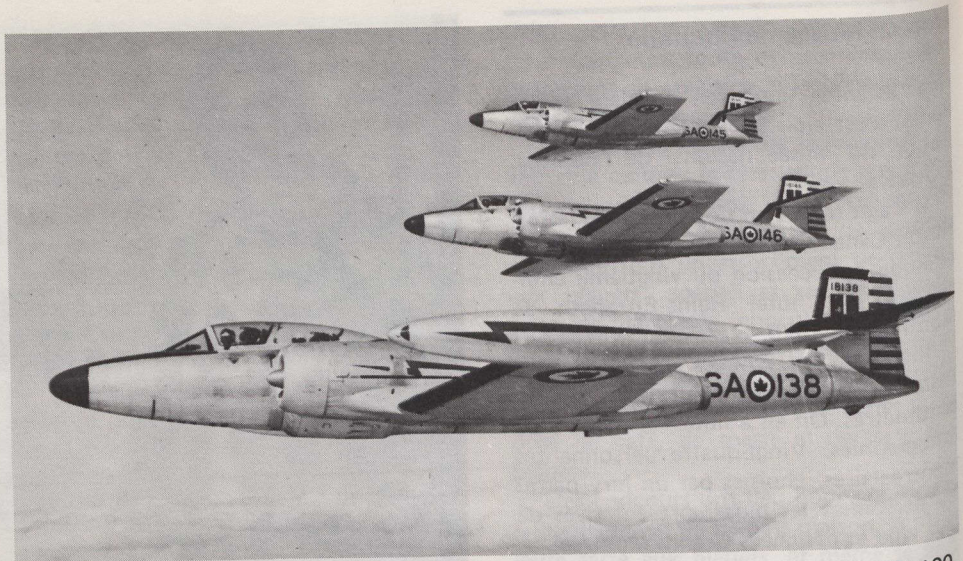
Dan George était par ailleurs connu comme l'un des défenseurs les plus éloquentes des droits des autochtones au Canada, et, à ce titre, il reçut du Conseil canadien des chrétiens et juifs le prix des Relations humaines.

Parlant devant une foule de 32 000 personnes à l'Empire Stadium de Vancouver, à l'occasion des célébrations du centenaire du Canada, en 1967, il donna libre cours à l'amertume que lui causait le traitement infligé à son peuple par l'homme blanc: "Tout comme l'ancien Oiseau du tonnerre, je m'élèverai à nouveau de la mer: je saisirai les instruments du succès de l'homme blanc — son éducation, ses compétences — et avec ces outils nouveaux, je ferai de ma race le segment le plus fier de notre société. Avant de suivre les grands chefs qui m'ont précédé, je verrai ces choses se produire, et les cent prochaines années seront les plus grandes de la fière histoire de nos tribus et de nos nations."

### Nouvelles brèves

Pour la première fois de son histoire, la communauté des Montfortains a choisi un Canadien, le père Gérard Lemire, comme supérieur général. Agé de 51 ans, le père Lemire est natif de Montréal.

L'éclairage intermittent (une heure de clarté alternant avec trois heures d'obscurité) pourrait être plus profitable pour la production de poulets à rôtir que l'éclairage continu, semblent montrer des recherches effectuées à l'Institut de recherches zootechniques du ministère de l'Agriculture, à Ottawa. Les poulets soumis à un régime d'éclairage intermittent affichent un meilleur taux de conversion



Une cérémonie, qui a pris place à North Bay (Ontario), a marqué le retrait du CF-100, l'un des meilleurs avions de chasse des années 50 et le seul construit au Canada. Il était, à l'époque, le seul avion de chasse à long rayon d'action pouvant couvrir les grandes distances de l'immense territoire canadien. Connu aussi sous le nom de Canuck, le CF-100 fut affecté à neuf escadrons basés au Canada; en 1956, on assigna un escadron à chacune des quatre escadres de chasse du Canada en Europe, mettant ainsi le Canuck au service de l'OTAN. Depuis 1963, cet avion servait à l'entraînement à la guerre électronique, à des missions de reconnaissance et au remorquage de cibles. Pendant les neuf dernières années, on l'affecta aux programmes d'entraînement à la guerre électronique à North Bay. Les Forces armées canadiennes ont fait don récemment d'un appareil CF-100 au Musée national de l'aéronautique, à Ottawa.

alimentaire et produisent des carcasses plus maigres.

Le Canada versera une aide de \$100 000 en réponse à l'appel d'urgence lancé par la Gambie, a annoncé le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mark MacGuigan. Les fonds, puisés à même le budget d'aide humanitaire de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), serviront à l'achat d'environ 200 tonnes de riz.

Comme à la fin heureuse d'un roman, un anthropologue canadien, M. Gervais Lavoie, a épousé sa fiancée chinoise d'origine mongole, Bao Huhé. La jeune fille, dont la famille était opposée au mariage, avait disparu et M. Lavoie pensait qu'elle avait été kidnappée par sa famille. Il a finalement retrouvé sa fiancée, grâce à l'intervention du vice-président Deng Xiaoping à qui le secrétaire d'État canadien aux Affaires extérieures, M. MacGuigan, avait parlé de l'affaire lors de sa récente visite à Pékin.

Depuis le début du mois, les habitants de Yellowknife (Territoires-du-Nord-Ouest) peuvent suivre des émissions télévisées en français. Celles-ci proviennent en grande partie du réseau TVA de Montréal, ainsi que de ses filiales associées.

Un "Village du Tiers-Monde" faisait partie, cette année, des pavillons présentés

à l'Exposition nationale du Canada, tenue du 19 août au 7 septembre à Toronto. Monté par l'Agence canadienne de développement international (ACDI), il avait pour but de familiariser les visiteurs aux questions touchant le Tiers-Monde et de répondre à leurs questions.

Le ministre du Travail du Canada a annoncé que le gouvernement réserverait \$1,1 million de plus par année pour la promotion de la qualité de la vie au travail au Canada.

Hebdo Canada est publié par la Direction des programmes d'information à l'étranger, ministère des Affaires extérieures, Ottawa K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence en indiquant la source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant à la rédactrice en chef, Prisca Nicolas.

This publication is also available in English under the title Canada Weekly.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticiario de Canadá.

Alguns artigos desta publicação são também editados em português sob o título Notícias do Canadá.

Canada

ISSN 0384-2304